

SITE INTERNET

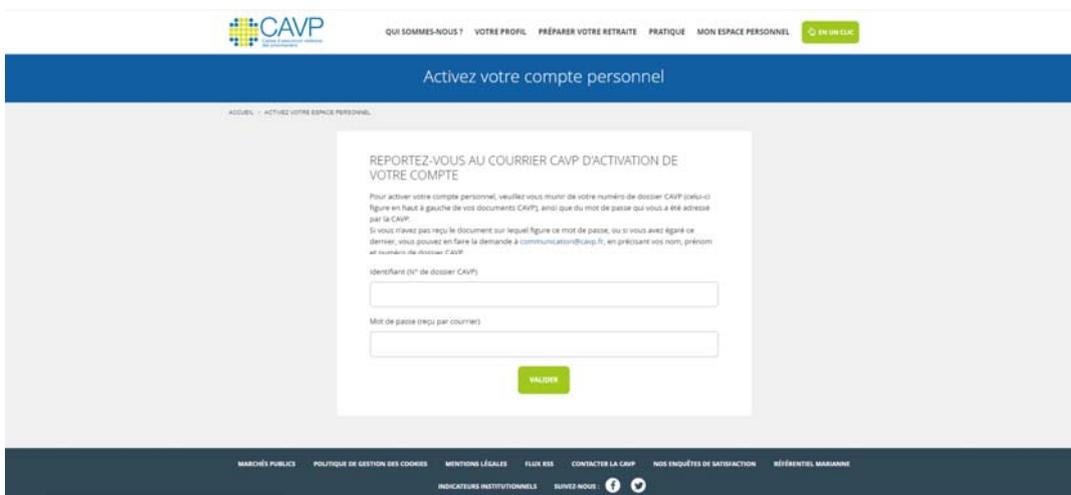
Comment activer votre compte personnel ?

Depuis la page d'accueil www.cavp.fr



- Cliquez sur « Activer mon compte personnel » dans la rubrique « En un clic ».

Page d'activation du compte (étape 1)



- ▶ Saisissez votre numéro de dossier CAVP (ce numéro sur 8 chiffres figure en haut à gauche de vos documents CAVP).
- ▶ Saisissez le mot de passe qui vous a été communiqué par courrier en supprimant les espaces entre chaque caractère et en conservant les majuscules et les minuscules.
Si vous n'avez pas reçu le document sur lequel figure ce mot de passe, ou si vous avez égaré ce dernier, vous pouvez en faire la demande à communication@cavp.fr, en précisant vos nom, prénom et numéro de dossier CAVP.
- ▶ Cliquez sur « Valider ».

Page d'activation du compte (étape 2)

Si la CAVP détient une adresse mail vous concernant



- ▶ Si vous souhaitez conserver l'adresse mail qui est détenue par la CAVP : cocher OUI, puis :
 - saisissez l'adresse mail de correspondance proposée,
 - choisissez un mot de passe (format : série de chiffres et de lettres, 10 au minimum, possibilité d'utiliser des caractères spéciaux : !, @, *, #, etc.),
 - confirmez-le,
 - cliquez sur « Valider ».
- ▶ Si vous ne souhaitez pas conserver l'adresse mail qui est détenue par la CAVP : cocher NON, puis :
 - saisissez l'adresse mail de correspondance souhaitée,
 - confirmez-la,
 - choisissez un mot de passe (format : série de chiffres et de lettres, 10 au minimum, possibilité d'utiliser des caractères spéciaux : !, @, *, #, etc.),
 - confirmez-le,
 - cliquez sur « Valider ».
- ▶ Vous allez recevoir un courriel de la part de la CAVP intitulé « CAVP - Confirmation de l'activation de votre compte personnel ». Pour finaliser la procédure d'activation de votre compte personnel, cliquez, dans les 48 heures, sur le lien que contient ce courriel. Au-delà de ce délai, il vous faudra de nouveau procéder à l'activation de votre compte.

Si la CAVP ne détient aucune adresse mail

Vous n'êtes actuellement pas connecté. [SE CONNECTER](#)

QUI SOMMES-NOUS? VOTRE PROFIL PRÉPARER VOTRE RETRAITE PRATIQUE MON ESPACE PERSONNEL [RECHERCHER](#)

Activer votre compte personnel

ACCUEIL / ACTIVER VOTRE ESPACE PERSONNEL

PERSONNALISEZ L'ACCÈS À VOTRE ESPACE PERSONNEL

Afin de personnaliser l'accès à votre espace personnel sécurisé, veuillez désormais saisir :

1 - Votre adresse mail de correspondance qui constituera votre identifiant définitif (si celle-ci venait à changer par la suite, il vous faudrait la modifier directement depuis ce site). Cette adresse mail est celle qui sera utilisée par la CAVP pour échanger avec vous, notamment dans le cadre des démarches en ligne que vous pourrez effectuer. A chaque compte personnel est associée une adresse mail de correspondance unique.

2 - Votre mot de passe définitif qui doit contenir au minimum 10 caractères parmi lesquels des lettres (majuscules et/ou minuscules) et des chiffres. Vous avez la possibilité d'utiliser également des caractères spéciaux (!, @, *, #, etc.).

Quelle adresse mail de correspondance souhaitez-vous choisir ?

Identifiez l'adresse mail de correspondance

Confirmez l'adresse mail de correspondance

Mot de passe à personnaliser par vos soins : série de lettres et chiffres, 10 au minimum, possibilité d'utiliser des caractères spéciaux (!, @, *, #, etc.)

Confirmez le mot de passe

Conservez précieusement ces informations.

Notes bien que l'adresse mail de correspondance (confidentielle) communiquée par vos soins permettra à la CAVP d'échanger avec vous des informations liées à l'institution et à votre situation personnelle et/ou professionnelle.

[VALIDER](#)

Lorsque vous aurez validé, il conviendra de consulter votre message afin de cliquer, dans les 48 heures, sur le lien qui vous sera adressé. Au-delà de ce délai, il vous faudra de nouveau procéder à l'activation de votre compte.

MARCHÉS PUBLICS POLITIQUE DE GESTION DES COÛTS MENTIONS LÉGALES FLUX RSS CONTACTER LA CAVP NOS ENQUÊTES DE SATISFACTION RÉÉMENTEL MARIANNE

INDICATEURS INSTITUTIONNELS SUIVEZ-NOUS

- ▶ Puisqu'aucune adresse mail n'est détenue par la CAVP :
 - saisissez l'adresse mail de correspondance souhaitée,
 - confirmez-la,
 - choisissez un mot de passe (format : série de chiffres et de lettres, 10 au minimum, possibilité d'utiliser des caractères spéciaux : !, @, *, #, etc.),
 - confirmez-le,
 - cliquez sur « Valider ».

- ▶ Vous allez recevoir un courriel de la part de la CAVP intitulé « CAVP - Confirmation de l'activation de votre compte personnel ». Pour finaliser la procédure d'activation de votre compte personnel, cliquez, dans les 48 heures, sur le lien que contient ce courriel. Au-delà de ce délai, il vous faudra de nouveau procéder à l'activation de votre compte.

Vous pouvez à présent, en vous identifiant, accéder à votre espace personnel sécurisé depuis la page d'accueil du site en cliquant sur « Se connecter » ou sur « Mon espace personnel ».
Bonne navigation !